



LES AMIS DE LA TERRE MIDI-PYRENEES

22 place du Salin - 31000 TOULOUSE

Tél.-rép.-fax : 05 61 34 88 15

Courriel : <midipyrenees@amisdelaterre.org>

Sites : <www.amisdelaterre.org> & <<http://amisdelaterremp.free.fr>>

LA FEUILLE VERTE

Janvier-Février 2011 n°224

Risques industriels : de quelques joyusetés sur le site SNPE...

Rose Frayssinet

Du perchlorate d'ammonium dans la Garonne et dans la nappe phréatique, voilà ce qui s'écoule du site SNPE. C'est ce que nous a appris en préfecture le 13 décembre lors de la dernière réunion du *Comité Local d'Information et de Concertation* (CLIC) de la « SNPE Matériaux Energétiques » (groupe SNPE, Société Nationale des Poudres et Explosifs) où siègent les Amis de la Terre. La *Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement* (DRÉAL, ex-DRIRE) a en effet découvert en avril 2010 que le perchlorate retrouvé dans le bras inférieur de la Garonne n'était pas seulement le résultat d'une pollution historique, mais également dû aux rejets actuels de l'activité de l'usine ! Selon les chiffres des mesures effectuées dans le fleuve au niveau d'Empalot, ces rejets avaient des valeurs élevées en sortie d'usine, **avec un impact constaté dans l'eau potable**. Produit pour la fabrication du carburant propulseur d'Ariane, le perchlorate d'ammonium a des applications militaires ; **très toxique, il peut entraîner des problèmes thyroïdiens**. La DRÉAL a alors sommé l'exploitant SNPE-SME de réduire ses « fuites » (qualifiées d'« anomalie significative de fonctionnement »), puis a produit fin septembre un arrêté préfectoral de mise en demeure pour que l'exploitant les résorbe et informe tous les acteurs locaux de l'eau (MISE 31, Agence de l'eau, Agence régionale de santé et Mairie de Toulouse). Croyez-vous que l'industriel se soit exécuté ? Au contraire, c'est l'entreprise SNPE-SME qui conteste cet arrêté préfectoral et porte plainte au Tribunal Administratif contre la DRÉAL. Du jamais vu ! Visiblement, certains industriels se pensent aujourd'hui tout permis et au dessus des lois...

Les ATMP ont par ailleurs levé un sacré lièvre ! Informés par la veille que nous effectuons sur le sujet des nanotechnologies, nous avons interrogé la préfecture au sujet de la présence sur le site SNPE-SME de l'entreprise PYLOTE voulant y **produire 2 tonnes par an de nanoparticules** (ce n'est donc plus un labo de recherche !). Lors de ce CLIC de décembre, son président M. Savall a donc demandé en séance au directeur de la SNPE s'il s'agissait de rumeurs. Grands remous du côté des représentants de la DRÉAL, institution qui aurait dû être informée et ne semblait au courant de rien ! Personne ne répond... Sur notre insistance, le nouveau directeur de SNPE-SME a fini par reconnaître que PYLOTE est bien présent sur le site depuis septembre 2010, sans plus d'explications. Ni SNPE ni PYLOTE n'ont répondu à la demande d'autorisation de la DRÉAL et l'installation a été effectuée en toute clandestinité. Ambiance ! Encore une fois, la preuve est faite que **des industriels s'assoient délibérément sur les procédures de contrôle...**

Le square du Capitole ratiboisé

Une quinzaine d'arbres du square sont promis à l'abattage (l'élue chargée des Espaces verts n'ayant pas répondu à nos questions, c'est par *La Dépêche* que nous avons eu confirmation). Choix des urbanistes qui rénovent la rue d'Alsace, pour « dégager la vue ». Il faudra 20 ans pour retrouver la même ombre en été. Les Toulousains qui affectionnent ces bancs agréablement ombragés n'auront qu'à aller s'asseoir ailleurs... <http://www.toulouse.fr/contact-pierre-cohen>
<http://www.toulouse.fr/municipalite/conseil-municipal/delegues/michele-bleuse>

Plan Climat du Grand Toulouse : Virage ou effet d'annonce ?

Laure Teulières

Pierre Cohen a présenté en grande pompe le lancement du Plan Climat Énergie du Grand Toulouse. On ne peut que se réjouir de voir ainsi affirmer la nécessité que la Communauté Urbaine prenne à bras le corps cet enjeu majeur. Et qu'être d'accord avec le diagnostic porté sur notre agglomération : les problèmes résultant de déplacements effectués massivement par voitures individuelles, d'un étalement urbain qui a explosé ses dernières décennies au gré des lotissements pavillonnaires des communes périphériques, etc. Autant de choses que les écologistes dénoncent depuis des lustres. Quant à la démarche : on nous annonce une phase de diagnostic (d'ici fin février), puis de concertation et d'ateliers avec les associations et la population pour élaborer un livre blanc (d'ici fin 2011) servant de support au plan d'action (début 2012). Le tout sera orchestré par le cabinet conseil de Pierre Radanne. Cet expert a déclaré dans sa présentation qu'il fallait se garder de tout catastrophisme et mettre les habitants dans l'action plutôt que les décourager avec des informations trop négatives... Pourquoi pas si cela pouvait être plus efficace ? Ce qui compte selon nous, c'est le niveau d'ambition et la cohérence des mesures à prendre pour y répondre. Pierre Cohen a affirmé vouloir faire du Grand Toulouse une agglomération exemplaire, Pierre Radanne fixant l'objectif (avant toute concertation) de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre de son territoire d'ici 2050 (par rapport aux niveaux atteints en 1990, année de référence). C'est là qu'on ne peut malheureusement qu'être déçu et inquiet de ces premières annonces. « Ville exemplaire » ? En fait, **Toulouse s'apprête à préparer ce grand tournant avec des objectifs dépassés !** Ce « facteur 4 » est celui qui a été retenu par le Plan Climat national adopté en 2004. Or, si on veut raisonnablement espérer ne pas voir la température de l'atmosphère s'élever de façon trop menaçante, le GIEC souligne dans son dernier rapport qu'il faut s'engager dans une réduction plus forte et rapide. En préalable au sommet de Copenhague, le Conseil européen a adopté l'objectif de 2° C comme limite d'augmentation acceptable de la température, appelant à une réduction des émissions mondiales de 50 % d'ici 2050, c'est à dire pour les pays développés de l'ordre de **80 à**

95 % (donc une diminution par un facteur 20 et pas 4 !), rejoignant ainsi ce que demandaient les ONG. Même le Parlement Européen vient de reconnaître que les perspectives antérieures étaient insuffisantes et presse de baisser de 30 % dès 2020 (*Le Monde* du 26/11/2010).

Alors ? On constate encore une fois que les dirigeants politiques ont aujourd'hui une communication environnementale bien rodée, mais que le fond n'est pas à la hauteur. Il ne s'agit pas d'une querelle de chiffres, mais de souligner que si on part avec des objectifs insuffisants, la politique et les choix faits pour Toulouse nous feront rater le virage, ou le prendre à la traîne. Il n'est qu'à constater **les grands chantiers déjà décidés avant la mise en place du Plan Climat**, dont Pierre Cohen affirme pourtant qu'il doit être la clef de voûte de toute action publique : la révision du Plan de déplacement urbain (PDU), toujours si mauvais que Toulouse restera une des villes les plus dépassées en la matière ; le vote de la contribution à la LGV, véritable racket des collectivités territoriales alors que les financements manquent pour des transports en commun urbains au quotidien ; ou encore la construction d'un parc des expositions centré pour le montant astronomique de 250 M€... Quant à l'Agenda 21 précédemment élaboré par des citoyens avec les services techniques de la mairie, il a été balayé, alors qu'on aurait gagné du temps à repartir de là afin d'aller beaucoup plus loin.

La volonté d'affichage ne fait aucun doute, toute grande ville se devant d'ailleurs d'avoir un plan climat. Mais dans l'aréopage de responsables politiques, administratifs et économiques qui écoutaient la présentation de M. Cohen, combien sont vraiment persuadés de la réorientation profonde et urgente qu'il faut mettre en oeuvre ? Combien ont conscience que les modes de développement qui ont accompagné la croissance toulousaine sont pour bientôt derrière nous ? Et prêt surtout à en tirer les conséquences en faisant les choix politiques nécessaires ? **Le pic pétrolier n'a même pas été évoqué... à croire que la « capitale de l'aéronautique » ne sera pas touchée !** C'est le contraire de l'approche des villes en transition que nous avons présentée en conférence publique en novembre dernier. Se mettre collectivement dans une logique de transition, c'est réaliser l'inéluctabilité du choc provoqué par le renchérissement des énergies fossiles (cf. les prix à la pompe en ce moment) et autres ressources non renouvelables (cf. les enjeux internationaux autour des métaux dits « terres rares ») et prendre la juste mesure, pour nos vies et nos sociétés, de l'urgence climatique. A l'initiative de Joseph Gonzales, les ATMP vont lancer un groupe de pilotage pour une expérience de Transition à Toulouse. Pour le reste, **nos militants sont invités à aiguillonner autant que possible ce Plan Climat toulousain...**

Bilan du sommet de Cancún : l'avis des mouvements sociaux

Les Amis de la Terre International

Des mouvements sociaux et des organisations se sont mobilisés à Cancún et dans le monde. Ils se sont rencontrés en plusieurs endroits :

- dans le Forum mondial pour la vie et la justice environnementale et sociale, du 4 au 10 décembre, organisé par la Vía Campesina, l'Assemblée nationale des personnes affectées par l'environnement, le Mouvement de libération national et le Syndicat mexicain des électriciens ;
- dans le Forum pour la justice climatique, du 5 au 10 décembre, organisé par le Dialogue climatique – Espace mexicain ;
- dans le Sommet Sud-Sud sur le changement climatique et les finances du climat, du 26 novembre au 4 décembre, organisé par Jubilé Sud et l'Alliance panafricaine pour la justice climatique (PACJA).

À ces occasions, les Amis de la Terre International ont manifesté clairement que **le seul moyen de combattre la crise climatique consiste à changer le système capitaliste et patriarcal qui en est la cause.**

Les déclarations finales des trois forums, tout comme les slogans des mobilisations faites à Cancún et dans le monde entier, réclamaient **la justice sociale et climatique en appliquant l'Accord des Peuples de Cochabamba** : défendre les droits de la Terre-Mère, démanteler le pouvoir des grandes entreprises, et considérer la possibilité de faire une consultation populaire mondiale sur les politiques et les mesures nécessaires pour résoudre la crise climatique, ainsi que le projet d'organiser un nouveau Sommet des Peuples.

Ces réclamations contrastent vivement avec les fausses solutions – marchés du carbone, REDD, REDD+, REDD++ [mécanismes permettant aux pays luttant contre la déforestation, de générer des crédits d'émission, cessibles sur un marché], agrocarburants, barrages, piégeage et fixation de carbone, énergie nucléaire, OGM, biochar, etc. – qui ne visent qu'à augmenter les profits des investisseurs en privatisant et en mercantilisant encore plus la nature.

Lors de ces forums, nous avons réclamé une transition juste, la reconnaissance des différents niveaux de responsabilité, des fonds de soutien publics, nationaux et étrangers (point de crédits carbone), et le paiement des dommages causés, sans intervention aucune de la Banque mondiale.

Le soutien de la Bolivie dans son éloge et sa défense de l'Accord des Peuples a été unanime, comme a été unanime la condamnation du processus de la Conférence des Parties à Cancún : sous la présidence mexicaine, ce processus a été antidémocratique, exclusif et non transparent, à l'égard des gouvernements et des peuples. Il y a eu des tentatives de miner le multilatéralisme de l'ONU. De même, les pays industrialisés ont essayé de tuer le Protocole de Kyoto et la Convention, et de se servir de promesses de financement pour faire fléchir les peuples, pour provoquer des divisions au sein de groupes tels que le G77 + Chine, et pour isoler la Bolivie et d'autres pays de l'ALBA [rassemblés autour du Venezuela et de Cuba].

Complément d'information des ATMP : Les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter. Les sommets internationaux successifs ont été incapables d'inverser la tendance ; ils offrent toujours plus d'incantations et de déclarations de bonnes intentions, mais toujours moins d'obligations contraignantes pour les Etats.

Kyoto (1997) : Traité international dans le cadre multilatéral onusien, juridiquement contraignant, mais insuffisant en termes d'objectifs ; appliqué à partir de 2005 pour 7 ans. Les pays en développement veulent le maintenir car il engage les pays riches ; la Chine aussi qui appuie pour cela le G177...

Copenhague (2009) : Convention dans le cadre de l'ONU qui a abouti à de simples déclarations d'intention nationales, non contraignantes...

Cancun (2010) : Accords signés par 190 pays (sauf la Bolivie) ; toujours rien de contraignant et primat d'approches techno-réglementaires par secteurs (forêts, etc.) au détriment d'une politique mettant en cause le mode de développement (productivisme à outrance et néo-libéralisme).

Planter des arbres pour polluer tranquille : la fausse bonne idée

Sylvain Angerand, salarié des AT France

A Cancún, si les négociations sont sorties de l'impasse, c'est au prix de nombreux sacrifices. **Les pays riches refusent de réduire leur pollution ? Pas grave, ils pourront la compenser.** Mais acheter le droit de polluer si l'on plante ou sauve des forêts est une fausse bonne idée. Voici pourquoi : en grandissant, un arbre absorbe du dioxyde de carbone, l'un des principaux gaz à effet de serre. C'est pour ça que les entreprises

l'adorent : il permet de continuer à polluer tranquillement en « compensant ». Le système REDD+, discuté à Cancún, propose de créer des crédits carbone accordés à ceux qui luttent contre la déforestation et plantent des arbres.

Un écran de fumée

Tant que le carbone est stocké sous forme de roche (charbon) ou de liquide (pétrole) dans le sous-sol, il est inerte d'un point de vue climatique. C'est sa libération dans l'atmosphère au moment de la combustion qui est problématique car elle n'est pas réversible : il faudrait des millions d'années pour recréer du charbon ou du pétrole à partir de la décomposition des végétaux (d'où le terme d'énergies fossiles).

Le piège de la compensation carbone, c'est de nous faire croire l'inverse. Il suffirait que les arbres stockent le carbone émis lors de la combustion du pétrole pour le neutraliser. Mais un arbre n'a une durée de vie que de quelques dizaines ou centaines d'années. Quand l'arbre sera incendié ou que le bois sera décomposé, le carbone stocké sera émis à nouveau dans l'atmosphère. D'un point de vue climatique, l'intérêt est donc quasiment nul.

L'urgence est-elle de regarder pousser des arbres ou de fermer le robinet à pétrole ? Devinez...

Paie-moi ou je rase tout !

Ces considérations n'empêchent pas les négociateurs de continuer à confondre compensation et réduction. Mieux, il est désormais question de créer un mécanisme encore plus complexe : la « déforestation évitée » ou, dans le jargon des négociations, « REDD » (Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts).

L'ère du chantage écologique est officiellement ouverte : plus vous menacez de sortir les tronçonneuses, plus vous pourrez vendre de crédit carbone si finalement, vous vous engagez à éviter le massacre. Des consultants comme McKinsey ou ONF International se livrent une concurrence acharnée pour aider les pays du Sud à établir des scénarii de déforestation catastrophe.

Le Guyana, qui a aujourd'hui un taux de déforestation quasiment nul, brandit à la tribune des Nations unies une étude montrant qu'il est prêt à raser la quasi-totalité de sa forêt dans les vingt-cinq prochaines années... sauf, bien sûr, si on le paye en achetant ses crédits carbone « déforestation évitée ».

Pour faire accepter ce nouveau mécanisme à l'Inde et à la Chine, qui ne possèdent plus beaucoup de forêt mais plantent massivement, même les monocultures d'arbres à croissance rapide sont éligibles. Mais, à vouloir faire plaisir à tout le monde, le résultat est désastreux : on risque de voir disparaître les forêts naturelles au profit de ces monocultures.

L'Indonésie est en train de magouiller les chiffres et les définitions pour que ses immenses champs de palmiers à huile, plantés à la place de forêts, puissent recevoir des crédits carbone.

Les plus gros pollueurs s'achètent une conscience

Afin d'éviter que les entreprises et les pays développés « compensent » leurs émissions en achetant une parcelle d'arbres ou une promesse de non-déforestation, certains proposent que la compensation carbone soit uniquement volontaire et vienne s'ajouter aux efforts obligatoires de réduction. WWF et GoodPlanet, la fondation de Yann Arthus-Bertrand, proposent à Air France de compenser volontairement ses émissions en finançant un programme de lutte contre la déforestation à Madagascar.

Mais comme on le sait, une entreprise ne fait jamais rien gratuitement (ou très rarement), donc cette compensation volontaire risque de laisser penser qu'il n'y a pas besoin d'une réglementation contraignante. On voit ainsi, aux Etats-Unis, des entreprises comme General Motors ou American Electrical Power, publiquement opposées à la ratification du protocole de Kyoto par leur pays, se lancer dans un vaste programme d'achat de forêt au Brésil pour compenser leurs émissions. Pas besoin de loi, laissez faire l'autorégulation.

La double peine pour les plus pauvres

Les plus pauvres risquent de subir de plein fouet les changements climatiques et de voir leurs droits restreints par une nouvelle forme de colonialisme climatique. Quand General Motors achète des forêts au Brésil, les populations locales n'ont plus le droit d'y mettre les pieds. Un villageois qui a essayé de couper du bois pour réparer sa maison a passé onze jours en prison. En Ouganda, autour du Mount Elgon, un groupement d'entreprises énergétiques des Pays-Bas a expulsé des paysans pour planter des arbres à croissance rapide capable de stocker du carbone. Des exemples d'expulsion liée à ce nouveau business du carbone comme ceux-là, on en a recensés plein dans notre rapport « REDD : les réalités noir sur blanc ».

Les plus riches se frottent les mains

Les vautours planent au-dessus de ce nouveau marché. Interpol a d'ailleurs tiré la sonnette d'alarme sur le site Planetark.org : « Les syndicats du crime organisé surveillent de très près l'émergence des crédits carbone forestiers et y voient une opportunité potentielle de fraude très lucrative. »

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, des villageois ont rapporté avoir été menacés par des personnes armées pour signer des documents cédant leurs droits sur leurs forêts, selon une télé australienne. Au Liberia, les responsables d'une entreprise anglaise, Carbon Harvesting Corporation, ont été interpellés par la police pour tentative de corruption en vue d'obtenir des crédits carbone frauduleux.

Enfin, flairant le bon filon, les banques sont en train de se ruier sur la finance carbone et de créer de nouveaux placements : BNP a, par exemple, investi dans un projet de réduction de la déforestation au Kenya. Après la crise des crédits subprimes toxiques, la crise des crédits carbone bidons ?

Réflexion « circuits-courts »

Pauline Roy

Brève synthèse des débats sur les perspectives concernant les circuits-courts organisé par nos amis de l'association Caracole.

☞ Quelle définition donner aux « circuits-courts »? Le terme recouvre plusieurs notions qui ne se cumulent pas nécessairement dans les démarches présentées aujourd'hui :

- la proximité géographique entre lieu de production et lieu de consommation,
- l'absence ou quasi-absence d'intermédiaires (1 au maximum),
- l'autonomie des producteurs et artisans vis-à-vis du système industriel voire vis-à-vis du marché (ainsi les paysans du Chiapas fournissant Mutvitz 31 développent prioritairement des polycultures vivrières, le café n'étant qu'un complément de ressources).

☞ Quel devenir pour ce foisonnement d'initiatives (AMAP, groupements d'achats, magasins de producteurs...)? A-t-il vocation à rester tel quel, plutôt composite et éclaté, ou à s'organiser ? Dans une perspective minimaliste, il s'agirait de constituer un réseau d'échanges d'informations et de savoir-faire et/ou de mutualiser des moyens matériels. Dans une perspective maximaliste, il s'agirait de constituer et développer un véritable « contre-système », capable de « court-circuiter » le système de production et de distribution dominant.

☞ Ces démarches se trouvent parfois en marge des contraintes légales et réglementaires. Or à partir du moment où elles prennent de l'ampleur et font « court-circuit », les services de l'Etat peuvent chercher à les entraver (cf. les contrôles récemment effectués dans une AMAP normande ou les procès pour travail au noir à l'encontre des SEL – système d'échange local).

☞ Les groupes de bénévoles requièrent beaucoup d'énergie avec parfois un risque d'essoufflement ; ce qui explique que certaines entités se professionnalisent et évoluent vers des structures commerciales classiques (à l'instar de Bioasis).

Quelle est la forme idéale pour pérenniser les démarches de circuits-courts sans les dénaturer ?

☞ Faut-il solliciter, interpellier les pouvoirs publics, ou au contraire ne rien en attendre ? L'action publique, bien que largement influencée par les intérêts du système industriel, n'est pas univoque et un certain nombre de mesures jouent un véritable rôle de levier pour les circuits-courts.

☞ Faut-il créer un label propre aux circuits-courts ? Cette idée ne semble pas opportune eu égard à la plasticité de la notion de circuit-court et aux risques de récupération par les grands circuits de distribution – avec bien sûr dénaturation à la clé.

☞ Chacun joue son rôle au sein des structures : le consommateur urbain qui bénéficie d'un salaire confortable aide le producteur à vivre de son métier. Mais l'engagement dans un circuit-court en temps que consommateur peut aussi susciter des reconversions pour devenir soi-même producteur.

L'Economie destructrice : la Toulouse School of Economics

Association BALLH

Pour construire la *Toulouse School of Economics*, autrement dit son Ecole d'Economie, l'Université Toulouse I Capitole menace de faire disparaître un magnifique point de vue du patrimoine toulousain. Quand on entre dans Toulouse par les Ponts Jumeaux au Port de l'Embouchure, le bas relief de marbre de François Lucas annonce la jonction des canaux du Midi et de Brienne, classés en avril 1997 au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Il est accueilli par une double haie de platanes centenaires de part et d'autre des allées de Barcelone et de Brienne, site inscrit en 1951, et longe le canal de Brienne jusqu'à l'ancienne Manufacture des Tabacs, inscrite en liste supplémentaire des Monuments Historiques en 1990, reconverte en Université des Sciences Sociales inaugurée par le Ministre des Universités de l'époque, un certain François Fillon. Le Canal rejoint les eaux de la Garonne par l'Ecluse double de Saint-Pierre, elle aussi inscrite en avril 1998. Voici notre touriste au pied de Saint-Pierre-des-Cuisines classé depuis 1914, 1933 et 1977, restaurée et reconverte en Auditorium, là où notre Comte Raymond donna les clés et les responsabilités de la ville aux Capitouls avant de partir en croisade. Le visiteur peut alors continuer à pied vers le Capitole, soit le long du dernier Rempart Médiéval classé en 1997 longé par le site inscrit en 1946 du boulevard Duportal, ou sous les tilleuls de l'Espace Boisé Classé (EBC) le long de l'Esplanade Montaigut, passant derrière l'église Saint-Pierre-des-Chartreux classée en 1956 et les vestiges de son cloître. Il pénètre ainsi au cœur de la ville par l'un de ses plus beaux sites historique riche et attrayant.

Nous comprenons que l'Université Toulouse I Capitole veuille construire là son Ecole afin d'attirer des chercheurs et des étudiants internationaux qui travailleraient dans des locaux

ouverts sur un tel paysage et conçus par un cabinet d'architectes irlandais émerveillé qu'un tel emplacement leur ait été dévolu. Malheureusement le terrain est très exigu parce qu'enserré dans ce tissu urbain si riche en témoins de notre Passé. Il faut donc déclasser une partie de l'Espace Boisé Classé et abattre un certain nombre d'arbres de grandes hauteurs (27 environ) pour faire place à un bâtiment de 24 m de haut et 11 300 m² de SHON avec des bureaux, salles de réunions et de conférence pour 300 à 350 personnes. Mais est-ce bien raisonnable de bâtir là, en sachant que la perspective sur les façades et clochers des deux églises St Pierre sera masquée et que la vue unique et enviée par tous sur et depuis le canal de Brienne sera bouchée ? Il n'y a malheureusement pas, dans le code de l'Urbanisme de la ville de Toulouse, d'arrêté de Protection des Paysages comme cela existe à Bordeaux ou à Paris, laissant donc toute liberté de construire à des hauteurs entraînant l'occultation de paysages, ce qui sera le cas ici. L'association BALLH (Barcelone-A. Duportal-Lascrosses-Leclerc-Héraclès) a demandé en juillet et octobre 2010 la mise en place d'un tel arrêté auprès de la Préfecture. D'autant que l'UT1 disposerait d'autres terrains plus vastes pouvant recevoir ce nouvel équipement avec moins de dommages pour l'environnement arboré et patrimonial, notamment de grands parkings quasi inutilisés soit sur la rue Valade, soit aux Puits Creusés en lieu et place de préfabriqués mitoyens d'immeubles contemporains de grande hauteur – plus proches du Métro.

Gaz de schistes : Les impacts des pétroles et des gaz non-conventionnels.

Mercredi 19 janvier à 20h30'

salle du Sénéchal

(17 rue Rémusat – métro Capitole - Toulouse)

animé par **Aloys Ligault**, salarié des Amis de la Terre France, chargé des campagnes « Industries Extractives + Responsabilité Sociale et Environnementale des Entreprises »

Henriette Anglade est décédée en décembre dernier. Militante historique et exemplaire des Amis de la Terre MP.

Réunions publiques des ATMP

Tous les 4^e mardi de chaque mois à 20h15 à la salle municipale du Pont des Demoiselles, 7 av. Saint Exupéry (petit escalier à droite de l'entrée du supermarché Casino : au 1^{er} palier suivre le fléchage « Amis de la Terre », c'est au 3^e étage)

Mardi 25 janvier : le pot de l'an 011 !

Après l'avoir lue, ne jetez pas cette Feuille Verte en papier : donnez-la à un ou une ami-e, mettez-la dans la boîte aux lettres de vos voisins ou de l'école de vos enfants ; laissez-la dans le train ou dans le bus, donnez-la à votre commerçant préféré, etc...

La Feuille Verte des Amis de la Terre Midi-Pyrénées. Directeur de publication : Pierre Dedieu

ISSN 1967-6719 - n°224 janvier-février 2011. Imprimé par nos soins.

Bulletin d'adhésion 2011 aux Amis de la Terre Midi-Pyrénées

Adresser aux ATMP : 22 place du Salin, 31000 Toulouse (merci de joindre ce feuillet au paiement)

tél-fax-répondeur : 05 61 34 88 15

courriel : midipyrenees@amisdelaterre.org

COTISATION (*) : SOUHAITABLE : **33 €** (ou plus si vous le désirez)

PETIT BUDGET : **10 €** (ou davantage)

DONS (*) : (*) **Déductible des impôts à 66%**

Abonnement au journal *La Baleine* : **+ 7 €** à l'ordre des « Amis de la Terre »

NOM..... PRÉNOM..... DATE.....

ADRESSE.....

Tél : Courriel (**lisible**)..... Recevoir la *Feuille Verte* **seulement par courriel**

MONTANT VERSÉ : MODE DE PAIEMENT : Chèque Espèces Autre :

Centres d'intérêt : Abeilles, Aéroport, Agriculture-Jardin, Air, Alimentation bio, Arbres-Forêt, Climat, Déchets, Décroissance, Eau, Éco-construction, Éco-quartiers, Énergies propres, Espaces verts ou naturels, Habitat bioclimatique, Montagne, Nano-Technologies, Nucléaire, OGM, Ours, Pédagogie, Pesticides, Piétons, Pollution hertzienne-Electromagnétisme, Risques industriels, Santé, Transports, Urbanisme, etc.....